

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
2.051 pour la Coopérative,
2.354 pour la Société Mutuelle,
1.478 pour la Confédération des Vignerons,
2.701 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



A L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE : Mlle Garola, directrice de la Station agronomique d'Eure-et-Loir, vient d'être élue à l'Académie d'Agriculture, à l'unanimité. C'est la première fois que cette Assemblée accueille une femme parmi ses membres.

LES FEMMES ET LES ÉLECTIONS : M. Henry Pathé, député de la Seine, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à modifier la loi municipale pour accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité.

NOS BLÉS EN ALLEMAGNE : M. Cassez, ministre de l'Agriculture, a reçu, la semaine dernière, M. Erich Koch, président supérieur de la Prusse Orientale, venu l'entretenir, d'accord avec son gouvernement, d'une offre d'achat de blé fourrager français par l'Office allemand des céréales.

LES ÉTRANGERS ET LA TERRE : D'après une déclaration faite par M. Chaussy, député de Seine-et-Marne, il y a en France 585.000 hectares de terres cultivées par des propriétaires ou des fermiers étrangers, c'est-à-dire la superficie d'un grand département français.

maison de Chicago vient d'utiliser des boîtes munies de soupapes, pour le dégagement des gaz de fermentation, qui risqueraient d'altérer certaines denrées. De plus, une petite fenêtre en verre permettrait à l'acheteur de juger l'aspect et la qualité de la conserve. Les Américains ont le sens pratique !

Concours spécial de la Race Bovine Maine-Anjou à Nantes, du 12 au 15 Avril 1935

Le Concours spécial annuel réservé aux animaux reproducteurs de la Race bovine Maine-Anjou, avec Concours Jaitier et beurrier, aura lieu à Nantes, dans l'enceinte de la Foire Commerciale, du 12 au 15 avril prochain, en même temps que le Concours départemental de la Loire-Inférieure.

Concours Général Agricole de Paris

Rappelons que le concours général agricole de Paris se tiendra en 1935 au Parc des Expositions de la Ville de Paris (Porte de Versailles) du lundi 11 au dimanche 17 mars inclus.

A ce concours seront admis les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et caprine, les animaux gras des espèces bovine, ovine et porcine, les chiens de berger, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poires et eaux-de-vie. Un concours beurrier, un concours d'agneaux et de porcs gras abattus et un concours de volailles mortes y seront organisés.

L'Exemption d'Impôt Foncier pour les Constructions nouvelles

L'« Officiel » publie le décret suivant :

« A titre transitoire, l'exemption d'impôt foncier et de taxes locales prévues par le présent article est maintenue :

- 1° Pour la durée ci-dessus fixée de quinze ans en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, qui seront achevées en 1935 ;
- 2° Pour une durée de dix ans en faveur de celles qui seront achevées en 1936 ou 1937 ;
- 3° Pour une durée de cinq ans en faveur de celles qui seront achevées en 1938.

AU LOROUX-BOTTEREAU LA JOURNÉE DU VIN fut pleinement réussie

Comme nous le présentions, dans nos précédents Bulletins, la « Journée du Vin » de dimanche dernier au Loroux, fut pleinement réussie et connut une grosse affluente de vignerons, ou de simples promeneurs, amateurs de bons vins, qui profitèrent à la fois d'un doux soleil printanier et des excellents crus offerts à la dégustation. En un mot, ce fut une belle fête, empreinte de gaieté et de cordialité ! Comment en serait-il autrement, avec notre joli et gaillard Muscadet, notre bon et franc Gros-Plant, dont le Loroux peut se vanter de posséder les meilleurs spécimens ? Après avoir été à la peine, il est juste que nos vignerons soient un peu à l'honneur et goûtent quelques heures de plaisirs, ne serait-ce que pour dissiper un instant les inquiétudes de demain...

Produire du bon vin, rechercher avant tout la qualité, au lieu de viser uniquement la quantité, c'est fort bien. Ces manifestations viticoles, ces concours, en stimulant les viticulteurs, en les incitant toujours à mieux faire, ne tendent qu'à cela. Les divers orateurs de la Journée l'ont très justement rappelé. Mais peut-être eût-il été aussi judicieux et ceci dans un avenir très proche — danger de cette Fédération Méditerranéenne, déjà signalé ici à nos lecteurs, qui peut avoir des répercussions très graves, pour la Viticulture de notre Bassin de la Loire et de notre Pays Nantais en particulier.

En face de cette menace, nous criions aux vignerons de chez nous : Produisez du bon vin, la qualité étant une planche de salut. Mais aussi, unissez-vous, groupez-vous dans vos syndicats viticoles, soyez vigilants et soutenez de toutes vos forces, de toutes vos énergies, votre Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, seule capable aujourd'hui de vous défendre et de sauvegarder votre patrimoine familial menacé. Il y va de notre avenir et de celui de nos enfants.

Parmi les nombreuses personnalités, qui avaient tenu à honorer cette fête de leur présence, nous avons noté :

M. Linier, sénateur-maire du Loroux et président du groupe de défense de la C. G. V. C. O au Sénat ; M. François Saint-Maur, sénateur-maire de la Boissière ; MM. Duez, député-maire de Saint-Sébastien ; Jean Le Cour Grandmaison, député ; de Verbizier, représentant M. Mathivet, préfet de la Loire-Inférieure ; Louis Lefebvre, président de l'Office Agricole ; Raymond Lefebvre, président de la Chambre d'Agriculture ; Chaquin, directeur des Services Agricoles ; François Le Cour et Mahot, conseillers généraux ; de Bousneau, conseiller d'arrondissement ; Bertrand, président du Syndicat « Sèvre et Maine » ; Bourdault, vice-président du Syndicat Viticole d'Anenis ; Lecomte, président des producteurs de Muscadet ; Vincent, président du Syndicat d'Initiative d'Anenis ; J.-B. Meneux, président du Syndicat du Loroux ; Huteau, de La Remaudière ; Jarry, de La Chapelle-Basse-Mer, président du Jury ; Retaillieu, administrateur de l'Hôpital ; Delhoumeau-Verlynde ; Morinière, agent du Syndicat. Puis les Maires d'Anenis, de Thouaré, Carquo, Vertou, Gorges, Villet, Le Pallet, Châteauneuf, Saint-Fiacre, Saint-Julien, etc...

Nous ferons une mention spéciale pour M. Onésime Retaillieu, l'actif et dévoué secrétaire général du Comité des Vins, qui a assumé la plus lourde tâche, pour l'organisation de ce Concours et la réussite de cette fête. Qu'il soit félicité et remercié de tous, tout sa modestie en souffrir. Notre président, M. de Camiran, qui devait prendre la parole à 11 heures et traiter de la nouvelle loi sur la Viticulture et les Vins, ne put malheureusement venir, retenu à la chambre, depuis plus de quinze jours, par une malencontreuse grippe. Cette absence causa un désappointement naturel chez bon nombre de viticulteurs, désireux de l'entendre.

A l'issue du banquet, qui fut admirablement servi par M. Paillussou, prirent tour à tour la parole MM. Jean Le Cour, Linier, Raymond Lefebvre, Bousneau, François Le Cour, Louis Lefebvre, Duez, François Saint-Maur et de Verbizier, au nom de M. le Préfet. La place nous manque pour donner un extrait de ces allocutions, qui furent toutes vigoureusement applaudies.

Enfin, vers 16 heures, à l'issue de ce plantureux repas, arrosé d'excellents Muscadet du Loroux, M. Chaquin, notre dévoué et sympathique directeur des Services Agricoles, fit une conférence très documentée, dans le haut-parleur qui avait été disposé sur le perron de la Mairie. Souhaitons que les nombreux auditeurs tirent le meilleur profit des sages conseils et des directives données par M. Chaquin.

La lecture du Palmarès clôtura la cérémonie officielle. Il y eut, cette année, 216 concurrents pour le Concours des Vins, dont : 126 pour le Muscadet (contre 88 l'an dernier), 43 pour le Gros-Plant, 20 pour le Pinot et 27 pour les Vins rouges.

Nous publions intégralement plus bas nos vives félicitations, car ils auront été — avec le soleil — les meilleurs artisans de cette belle Journée du Loroux !

R. FAIVRE.

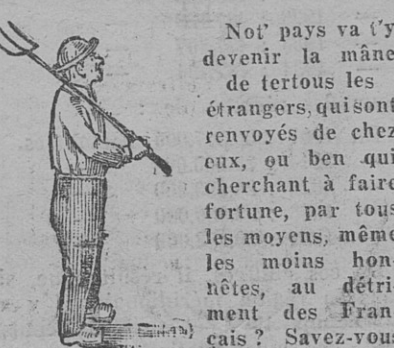
LIRE LE PALMARÈS EN 2° PAGE

Le Marché de la Viande à la Commission d'Agriculture du Sénat

Pour lutter contre la crise qui affecte l'élevage national et le marché des matières grasses, végétales ou animales, M. Joseph Faure, au nom de la Commission de l'Agriculture du Sénat, propose l'adoption de divers moyens suggérés par les Chambres d'Agriculture, aussi il demande :

- 1° Interdiction de toute importation d'animaux vivants, viandes abattues, fraîches ou congelées, charcuteries, salaisons, viandes de conserve, suifs, saindoux, graisses et huiles animales ou végétales, volailles, lapins et gibier que la production métropolitaine et coloniale pourra faire face aux besoins du pays ;
- 2° Que les approvisionnements nécessaires aux besoins de l'armée et de la marine soient exclusivement assurés en viande d'origine française ;
- 3° Que la revalorisation du cinquième quartier soit facilitée par la prohibition d'entrée en France des abats et le relèvement de droits de douane sur les cuirs et peaux préparés ainsi que la lutte contre les succédanés du cuir ;
- 4° Que la totalité des ressources financières produites par la taxe à l'abatage de 0,25 par kilo perçues et à percevoir au poids des bovins adultes soit affectée à la prophylaxie de la tuberculose bovine ;
- 5° Que les tarifs de transport par chemin de fer applicables aux animaux, de 6 à 15 fois plus élevés qu'en 1913, soient ramenés au coefficient 5 en conformité des conclusions du rapport Herriot-Tardieu ;
- 6° Que les droits d'octroi perçus par certaines grandes villes sur la viande, produit de première nécessité, soient supprimés comme pour le pain et le lait qui en sont exonérés ;
- 7° Que l'Etat fournisse sous forme d'allocation en nature de la viande aux chômeurs et assistés ;
- 8° Que la taxe à l'abatage soit perçue au kilo de viande nette au lieu du kilo vil avec rajustement des taux actuels ceux-ci ayant été fixés alors que la viande avait une valeur bien supérieure à celle d'aujourd'hui ;
- 9° Qu'une taxe spéciale soit établie à l'entrée en France de viandes coloniales voyageant sous pavillon étranger ;
- 10° Que l'Etat favorise enfin la

Un Brin de Causette...



Not' pays va t'y devenir la mène de tertous les étrangers, quisont renvoyés de chez eux, ou ben qui cherchant à faire fortune, par tous les moyens, même les moins honnêtes, au détriment des Français ? Savez-vous ?

Quoi d'étonnant à ça, puisqu'on leur laisse le champ libre ; l'auront ben tord de se gêner... Avez-vous point vu, sur les gazettes, qu'on venait d'acquitter un Portugais, Marquês da Salva, qui fabriquait des fausses cartes d'identité, pour permettre à ses compains de rester travailler en France.

Des ouvriers étrangers, dans les grandes villes, on voye pu que ça et pis après le monde s'étonnant qui a tant de chômage, les étrangers venant prendre les places de nos ouvriers. D'après les statistiques, y aurait à la capitale, pour 16 chômeurs français, 23 travailleurs étrangers, même que dans les provinces, pour 39 chômeurs français, y aurait 100 étrangers ! Vient-on point encore de recevoir tout un guerrier de Sarrois et comme on dit, c'était arrivé, tout ces étrangers là considérant la France, comme la Terre promise, comme le « Pays de Cocagne », ou qu'on peut faire main basse alenour — en attendant le « Grand Soir » !

Dame, c'est que dans les autres pays, on s'installe point comme chez nous. Essayez dan, même en honnête homme, avec des papiers en règle, de vous s'installer commerçant, industriel, ou cultivateur, soit en Angleterre, ou en Suisse, en Allemagne, en Hongrie, en Italie, ou ben en U.R.S.S., et vous voyez si qu'on vous fait passer un Conseil de Révision pépère, avant de vous faire faire demi-tour et de vous rembarquer à la frontière. Croyez point que j'exagère. C'est si tellement difficile et compliqué pour un Français de travailler dans ces pays, qui en a pu gérer à y rester et que ceusses qui y sont ont dû montrer patte blanche et qu'on les tient à l'œil.

Seulement, chez nous, on est des bons enfants — même qu'on est le pays des bonnes poires — puisqu'on accueille, à bras ouverts, tertous les metèques, les repris de justice, les combinards et les brebis galeuses que les autres nous renvoyent. O ! paradis de la Liberté ! (avec un grand L) Liberté pour les étrangers comme de juste, puisque on nous défend à nous, de planter ou de semer ce qu'on veut dans nos champs.

Par bonheur, les Français commencent à y voir clair et à rouspéter un p'tit. Son-t'y point avant tout chez eux ? Y a les étudiants en médecine, les potards et pis les médecins qui venant de protester, avec raison, contre l'invasion de leur profession par les metèques et les étrangers. Savez-vous qu'à Paris, y a pus de 25 % de médecins qui sont des étrangers, des bonshommes qu'ont même point fait tous les études, ni passé les examens compliqués que doivent passer les étudiants français, avant de soigner un malade. Faire dix années d'études et de travail des hôpitaux, pour voir ensuite les places occupées par des Hongrois, des Roumains, ou des Chinois, c'est point rigolo. Surtout, qu'en fait d'Égalité (avec un grand E) ces étrangers n'ont point besoin des mêmes diplômes, ni de faire le quart des études des nôtres. A l'ont point envoyé, en 1933, des médecins allemands, chassés par Hitler, en Tunisie pour occuper les meilleures postes ?

C'est très foli d'avoir bon cœur et d'être une maison hospitalière... mais, charité ben ordonnée commence par soi-même : Y a des milliers de Français qui crevant de faim, Messieurs les Ministres, et c'est vous qu'en est les responsables !

maître jennot

création et l'aménagement d'abattoirs régionaux corporatifs, dans les régions d'élevage.

La Valeur boulangère des nouveaux Blés

M. Schribaux, le savant céréaliste, a fait à la séance de l'Académie d'Agriculture du 19 décembre, une communication de toute première importance sur la qualité des blés cultivés au Centre de Recherches agronomiques de Versailles, en 1932, 1933, 1934, et sur l'influence des conditions météorologiques sur cette qualité.

M. Schribaux développa les résultats obtenus par MM. L. Alabouvette et H. Geslin, du Centre de Recherches de Versailles, et conclut que la qualité telle qu'elle est mesurée par l'extensimètre Chopin est accrue par les conditions de climat qui provoquent l'échauffage mais que cette action passe par un maximum.

M. Hittier, secrétaire perpétuel, demanda alors à M. Schribaux son opinion sur deux points d'une actualité brûlante :

1° Quelle est la valeur boulangère des nouveaux blés à grands rendements dont l'utilisation croissante est commandée par l'amélioration des méthodes de culture, blés occupant actuellement les deux tiers environ des surfaces consacrées à la céréale ?

2° Les méthodes actuelles d'appréciation des blés, par les méthodes précises pour inciter les meuniers à les acheter désormais sur analyse d'après la qualité ?

M. Schribaux a répondu ainsi : Les deux questions posées par notre secrétaire perpétuel présentent, en effet, un intérêt capital.

Depuis trente-cinq ans, nous n'avons pas cessé, dans cette enceinte, et ailleurs, de nous élever contre la mauvaise réputation de qualité faite aux blés à grands rendements par les meuniers ; nous n'avons pas cessé de répéter que s'il en est de médiocres, il s'en trouve également de bons, et même d'excellents, que le nombre de ces derniers augmente progressivement. Notre opinion, à l'origine, était fondée sur des vues théoriques, sur des idées biologiques, à défaut d'expériences que le manque de moyens de travail ne nous permettait pas d'exécuter.

Pour la première fois en 1922-1923, lors de la Semaine du blé, grâce au concours de M. Arpin, de Mlle Pécaut et de M. Tournier, il nous fut enfin possible de faire panifier comparativement une quarantaine d'échantillons de blés à grands rendements et de blés de pays. Les résultats obtenus, dont j'ai rendu compte à la Semaine du blé, contredisaient le plus souvent, et sont même parfois en flagrante opposition avec les idées les plus ancrées dans le monde des meuniers et des sélectionneurs paraissant, par conséquent, les mieux établies.

Pour la première fois, en 1923, nous avons démontré nettement que, parmi les nouvelles variétés systématiquement mises à l'index par la meunerie, il s'en trouve que nous avons appelées « blés de conciliation » — le terme est aujourd'hui courant — qui allient une haute productivité à une excellente qualité boulangère. « Hybride inversable » est le premier que nous avons signalé. Depuis 1923, 27, « Providence », « Hybride à courte paille », « Florence », « Aurore », nous citons seulement ceux que nous avons étudiés plus spécialement, sont venus étendre la liste des blés de conciliation, et leur nombre augmente à peu près chaque année. A l'Association Française des Sélectionneurs de Plantes, que j'ai l'honneur de présider, je n'ai pas cessé, depuis quelques années, de recommander à ses adhérents de rejeter impitoyablement toutes les nouveautés chez lesquelles la qualité du grain ne serait pas associée à une productivité satisfaisante. Une fois de plus, affirmions avec force que qualité et quantité ne sont en aucune façon des caractères antagonistes. Par hybridation, le sélectionneur arrive à les réunir, aussi bien dans le cas du blé que dans celui de la vigne.

On comprend que l'Association Française des Sélectionneurs se soit émue des récentes mesures adoptées par la Chambre, interdisant la culture des blés à grands rendements « dits de mauvaise qualité boulangère » (art. 2 du projet), et même celle des blés à grands rendements tout court (exposé des motifs). Ces mesures méconnaissent délibérément les remarquables efforts des sélectionneurs et sont bien faites pour les décourager.

Ajoutons qu'on ne saurait songer actuellement à les appliquer, d'abord faute de contrôleurs compétents, difficiles à former, ensuite en raison de l'insuffisance manifeste de nos connaissances sur la valeur boulangère.

L'Association des Sélectionneurs dans une adresse au Gouvernement, vient d'exposer les raisons pour lesquelles elle s'élève vivement contre les dispositions tendant à interdire la culture des blés à grands rendements.

J'arrive à la détermination de la valeur boulangère. Aussi longtemps que nous ne disposerons pas d'une méthode d'analyse assez rapide et assez sûre pour apprécier la valeur boulangère d'un blé, on ne pourra raisonnablement demander à la meunerie de payer le blé à la qualité.

Des données scientifiques et pratiques les plus récentes, il ressort :

- a) Que la valeur boulangère est encore mal connue ;
- b) Que son appréciation, par les méthodes actuelles, est encore sujette à caution ;
- c) Que, parmi les facteurs de la qualité, le milieu joue quelquefois un rôle aussi important que la variété.

En ce moment, c'est à qui s'occupe de la valeur boulangère des blés et de la valeur du pain : sélectionneurs, chimistes, médecins, meuniers et boulangers. Le consommateur est seul, jusqu'ici, à ne pas s'insurger suffisamment contre la mauvaise qualité du pain qu'on lui offre si souvent. Les uns et les autres nous apportent des opinions généralement basées sur des impressions et non sur des faits bien contrôlés.

Le temps perdu en discussions stériles, ou à peu près, a trop longtemps duré. Afin de sortir de l'incertitude de nos connaissances sur la valeur boulangère, il nous paraît indispensable de créer sans tarder un Office du bon blé et du bon pain, comprenant un très petit nombre de personnes s'intéressant au blé et au pain, capables de les étudier sous tous leurs aspects, personnes particulièrement compétentes, chacune dans sa spécialité. Ledit Office devrait être doté des moyens de travail qui ont toujours manqué jusqu'à présent, lui permettant de soumettre les questions fondamentales qu'il importe de résoudre au plus tôt, à des expériences bien conçues scientifiquement et impartialement conduites.

Nous avons sacrifié des milliards pour le blé dans ces dernières années. Trouvera-t-on un à deux millions afin de mener à bien des expériences que commande le bon sens élémentaire, expériences qu'on ne saurait différer d'exécuter sans trahir à la fois les intérêts des producteurs de blé et ceux des consommateurs de pain.

Un Avis aux Meuniers

Le « Journal Officiel » publie un avis aux meuniers rappelant aux minotiers qu'ils sont tenus, à partir du 16 février 1935, de mettre en œuvre, en plus des 45 % de blés de report, un pourcentage minimum de 15 % de blés indigènes, la récolte de 1934 ayant fait l'objet d'un contrat de stockage.

Dénaturation des Blés

Les arrêtés du 14 et du 16 février 1935 modifient comme suit les règles en vigueur concernant la dénaturation des blés :

- 1° Les autorisations de dénaturation sont accordées pour des lots de 100 quintaux et plus. Exceptionnellement, le minimum pourra être ramené à 50 quintaux pour les petits agriculteurs isolés ou groupés.
- 2° La durée de validité des auto-



Le Concours Hippique de Nantes

Le Concours Hippique, organisé à Nantes sur le cours Saint-Pierre, par la Société Hippique Française et d'Encouragement à l'élevage du cheval de guerre, aura lieu du dimanche 24 février au dimanche 3 mars.

Cette belle manifestation hippique, en faveur de l'élevage de la région, remporte chaque année un brillant succès.

Le nombre et la qualité des chevaux engagés dans les présentations des chevaux de selle et dans les épreuves d'obstacles, permettent d'espérer un succès au moins égal au précédent.

Les présentations de chevaux de selle se feront dans la matinée et les épreuves d'obstacles civiles et militaires se disputeront tous les jours après-midi, sauf le vendredi 1er mars où les opérations auront lieu sur le champ de courses du Petit-Port.

Les examens d'équitation pour jeunes gens auront lieu les mercredi 27 et jeudi 28 février, dans la matinée.

L'ORDRE DES EPREUVES

Voici l'ordre journalier des opérations :

DIMANCHE 24 février. — 14 h. 1/2, Prix de Début, Epreuve d'Obstacles (Gentlemen). — 15 h. 1/2, Prix de la Marne, Obstacles (Officiers).

LUNDI 25 février. — 8 h. 1/2, Examen par le Jury de réception. L'essai, mesure et répartition des chevaux entiers de 3 et 4 ans et des chevaux de 3 à 6 ans, à catégoriser. — 10 h. 1/2, Chevaux entiers de 3 et 4 ans, présentés montés. — 10 h. 1/2, Poulains hongres et pouliches de 3 ans « poids lourds » 2^e division. — 14 h. 1/2, Prix de l'Ourcq, Obstacles (Officiers). — 15 h. 1/2, Prix de Saint-Georges (Omniium). Epreuves d'obstacles pour chevaux français.

MARDI 26 février. — 8 h. 1/2, Poulains hongres et pouliches de 3 ans « poids lourds » 1^{re} division. — 10 h. 1/2, Poids moyens « 2^e division ». — 14 h. 1/2, Epreuves d'obstacles pour sous-officiers. — 14 h. 1/2, Prix des Ecoles, Epreuve d'obstacles pour chevaux français. — 15 h. 1/2, Prix de la Loire-Inférieure (officiers). Puisseance et adresse.

MERCREDI 27 février. — 8 h. 1/2, Concours Régional de chevaux d'armes (officiers) Epreuve de Dressage (Manège du Quartier Richemont). — 8 h. 1/2, Examen d'équitation pour jeunes gens de 15 à 21 ans. — 8 h. 1/2, Poulains hongres et pouliches de 3 ans « poids moyens » 1^{re} division. — 10 h. 1/2, Chevaux de selle de 5 et 6 ans, « poids moyens ». — 14 h. 1/2, Prix des Cereles. Obstacles (Gentlemen). — 15 h. 1/2, Prix de la Ville de Nantes (Omniium). Coupe des chevaux français. Obstacles.

JEUDI 28 février. — 8 h. 1/2, Examen de dressage (selle et attelage). — 9 h. 1/2, Examen d'équitation pour jeunes gens de 15 à 21 ans. — 8 h. 1/2, Chevaux de selle de 4 ans « poids moyens ». — 10 h. 1/2, Chevaux de selle de 5 et 6 ans « poids moyens ». — 11 h. 1/2, Prix du Morvan. — 14 h. 1/2, Prix des Juniors. Epreuves d'obstacles. — 14 h. 1/2, Concours régional de chevaux d'armes. Obstacles (officiers). — 15 h. 1/2, Prix du Cours Saint-Pierre, Obstacles (Gentlemen).

VENDREDI 1^{er} mars. — Epreuves d'extérieur pour chevaux de selle, rue l'Hippodrome du Petit-Port : 10 h. 1/2, Chevaux de 4 ans « poids lourds ». « poids moyens ». — 14 h. 1/2, Chevaux de 5 et 6 ans « poids lourds ». « poids moyens ».

SAMEDI 2 mars. — 11 h. 1/2, Réunion des membres sociétaires de la circonscription de l'Ouest. — 14 h. 1/2, Prix du Commerce Nantais (La Coupe). Obstacles (Gentlemen). — 15 h. 1/2, Prix du Rhin. Epreuve de puissance (officiers). (Gros obstacles en hauteur et largeur).

DIMANCHE 3 mars. — 14 h. 1/2, Coupe militaire. Obstacles (Officiers). — 16 h. 1/2, Epreuve des 6 barres (Gentlemen). Puisseance et adresse.

risations de dénaturation de blé est portée de 45 à 90 jours.

Cette décision est valable non seulement pour l'avenir, mais pour les autorisations déjà délivrées qui se trouvent ainsi bénéficier de la nouvelle facilité sans aucune formalité et, notamment, sans qu'il soit nécessaire de faire une demande nouvelle au Comité Interprofessionnel.

CHRONIQUE VITICOLE

Union Vinicole de Vallet

Le dimanche 10 février, a eu lieu la réunion de l'Union Vinicole de Vallet, sous la présidence de son nouveau et dévoué président, M. Etienne Sauterjau.

Notre président général, M. de Camiran, devait y prendre la parole et y traiter de la situation viticole nationale, de la dernière loi, de la distillation obligatoire, du blocage, etc... de l'application qui doit être faite très indifféremment de ces contraintes, en notre Ouest non responsable de la surproduction générale.

Malheureusement, M. de Camiran est tombé sérieusement malade; il lui a été impossible d'assister à la réunion de Vallet, le 10 février, pas plus qu'à celle du Loroux-Bottreau, dimanche dernier, 17. Tous ont beaucoup regretté cette absence, ils n'ont pu que souhaiter le rétablissement de notre président.

Le remplaçant avec un rare bonheur, M. Etienne Sauterjau a prononcé à Vallet l'allocation suivante, dont nous sommes très heureux de publier un résumé :

« La récolte de vin de 1934, en France, a été d'une extrême abondance; elle a atteint 103 millions d'hectolitres, France et Algérie. C'est la surproduction énorme, telle qu'elle avait été prévue depuis plusieurs années par les esprits avisés.

» Résultat général : les cours s'effondrent; mieux, le vin ne trouve pas acheteur.

» Sans entrer dans les détails qui ont provoqué cette crise, on peut dire que la quantité de vins produits sur tous les terrains dans le Midi, le développement constant du vignoble algérien, sont les principales causes de la surproduction.

» Devant cette situation qui pouvait devenir encore plus alarmante, le Gouvernement, le Parlement se sont émus, on a étudié le problème et on est arrivé enfin à voter la loi sur la Viticulture. Les mobiles qui ont amené les auteurs de cette loi sont évidemment très louables. Le résultat répond-il à la guérison du mal que l'on a voulu conjurer : la surproduction, l'effacement des cours ?

» Pour empêcher l'excédent de peser sur les cours, il fallait le supprimer. Comment y arriver ? Entre différents moyens, on a appliqué la distillation obligatoire, qui est une mesure radicale.

» L'excédent étant ainsi supprimé, on a pensé qu'il ne fallait pas que parcellaire fait se reproduire. Deux moyens pouvaient être employés :

» 1° Encourager la consommation du vin. Sur ce sujet on n'a pas fait ce que l'on devait; je crois même que cette augmentation des droits de circulation n'a pas été très heureuse, quoi qu'ils soient nécessaires pour financer la distillation. Les Méridionaux ont obtenu une compensation dans la baisse des tarifs de transport sur le vin, mais nous n'en profitons guère, car nos vins ne parcourent souvent pas la distance minimum prévue pour bénéficier du tarif réduit.

» 2° Pour éviter la surproduction, le moyen catégorique et draconien consiste à faire disparaître progressivement les plants de mauvaises qualités.

Puis l'orateur traite de la distillation obligatoire, des amodiations obtenues par la C. G. V. C. O., de celles qu'elle obtiendra avec sa discrétion habituelle.

Toutes ces mesures sont des contraintes peu agréables, mais il faut penser à la dangereuse situation dans laquelle nous sommes, tout spécialement dans l'Ouest, au point de vue viticole. Nous sommes les moins favorisés par le soleil. Et alors, comment résister au Bloc Viticole Méditerranéen ? J'y reviens car le sujet est d'importance; le but de cette entente est avoué : c'est la disparition de notre vignoble. Vous voyez le danger ! Inutile de vous dire que la C. G. V. C. O. demeure attentive et parmi bien des arguments elle en sort un d'importance : Nous, viticulteurs du Centre et de l'Ouest, nous sommes responsables de la surproduction; nous n'avons pas augmenté notre vignoble comme l'Algérie, nous n'avons pas planté des vignes jusque dans les marais, comme dans le Midi.

Faisons donc confiance à la C. G. V. C. O., apportons-lui nos suggestions, elle les écoute, les étudie et s'en servira dans les conseils qu'elle donnera à nos parlementaires.

Un moment, lors de la discussion de la dernière loi, le sucrage a été supprimé. Grâce à M. Garnier, notre éminent Secrétaire général, on a pu revenir sur cette décision.

La crise est très aiguë; il faut y mettre de la bonne volonté et nous viendrons à bout de ce cauchemar. La France redeviendra le pays où il fait bon vivre.

Cette péroraison de M. Etienne Sauterjau fut vivement applaudie.

VITICULTEURS !

Pour vos prestations d'alcool à l'Etat, consultez Fraud et Degournay, 1, rue Lafontaine, Nantes, T. 115.27, 155.49. Renseignements gratuits, conditions les meilleures.

Palmarès du Concours des Vins du Loroux-Bottreau

Classement général du Muscadet

Médaille de vermeil : M. Henri Morinière, l'Aigle, Le Loroux-Bottreau.

Médaille d'argent : M. Léon Joubert, Saint-Julien-de-Concelles; MM. Forest, au Loroux-Bottreau; Adrien Lainé, Saint-Julien-de-Concelles.

Classement général du Gros-Plant

Plaquette de vermeil : M. Chénau Prosper, du Landreau. — Médaille d'argent : MM. Pinard Pierre, Bertin Joseph et Menoux Henri, au Loroux-Bottreau; Pénat François, La Chapelle-Basse-Mer.

Suite du classement Muscadet

LOROUX-BOTTEUREAU. — Diplôme de médaille d'or : MM. Meneux Auguste, La Chapelle-Basse-Mer; Simonneau Jean-Marie, Libeau Marcel et Hervé Auguste, Le Loroux-Bottreau.

Diplôme de médaille d'argent : MM. Bertin Jean-Marie, Le Loroux-Bottreau; Cassard, la Malonnière du Loroux-Bottreau; Pineau Gustave et Marchais Louis, Le Loroux-Bottreau.

Diplôme de médaille de bronze : MM. Berteau Jules, le Moulin-Charrier; Gasztovitz Stéphane, Le Loroux.

Mention : MM. Chénau Prosper, à la Cour; Pinard Pierre, la Marillière; Fruchaud Lucien, Le Loroux; Grimaud Jean, Le Loroux; Vivant Eugène, la Landelle; Laroche Prosper, Le Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'or : MM. Pellerin, à la Bretonnière; Garçon, la Torchère; Godefroy Alexis, Le Landreau; Fleurance, la Bretonnière.

Diplôme de médaille d'argent : Mme Bossis, à Racap; MM. Couillard Pierre, les Cossardières; Rousseau, la Chardonnière; Héry, au Landreau.

Diplôme de médaille de bronze : M. Bossard Similien, la Sauvagerie.

Mention : M. Grosset, à Bas-Briac.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. — Diplôme de médaille d'or : M. Poilane, l'Aubinière.

Diplôme de médaille d'argent : M. Meilleraie Pierre, Saint-Julien.

Diplôme de médaille de bronze : M. Paris Pierre, Merceron Auguste, Carpentier Eugène et docteur Pineau, de Saint-Julien.

LA CHAPPELLE-BASSE-MER. — Diplôme de médaille d'or : M. Pétard André, l'Auberdère; de médaille d'argent, M. Bétard, Luncau; de médaille de bronze : MM. Emeriau Georges, Emeriau Daniel, la Chapelle. Mention : M. Vozin Théophile, la Chapelle.

BARBECHAT. — Diplôme de médaille d'or : M. Girard Auguste, le Patis-Corvay; de médaille d'argent : MM. Mainguy Jean, Morille Henri, Barbechat; de médaille de bronze : MM. Marchand Albert, Morille Clair, Barbechat.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'or : M. Léon Jarry-Richard, à Racap; de médaille d'argent : M. Huteau-Ripoche, Le Landreau.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. — Diplôme de médaille d'or : M. Ribierre, à la Sénéchalrière.

BARBECHAT. — Diplôme de médaille d'argent : MM. Marchand Albert, à Barbechat; Huteau Jean, à Bel-Air.

Vins rouges

Gamay. — Diplôme de médaille d'argent : M. Emeriau Georges, la Chapelle-Basse-Mer.

Cabernet. — Diplôme de médaille d'argent : Mme veuve Toulhane, la Gaillard.

Gaillard. — Diplôme de médaille d'or : M. Mainguy Pierre, au Bossiron.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. François Saint-Maur, la Boissière; de médaille de bronze : M. Paqueron, à la Boissière.

Hybride Fournier. — Diplôme de médaille d'argent : M. Teinier Henri, Le Loroux.

Auxerrois. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

Baco. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

Lechat; Point Baptiste, le Patis-Corvay.

LA REMAUDIERE. — Diplôme de médaille d'argent : M. Sécher Jean, la Remaudière; de médaille de bronze : M. Pétiteau Clément, les Tuileries.

LA BOISSIERE. — Diplôme de médaille d'argent : M. Bodet Dominique, la Boissière; de médaille de bronze : M. François Saint-Maur, la Boissière.

Pinot

LE LOROUX-BOTTEUREAU. — Diplôme de médaille d'or : M. Libeau Marcel, la Landelle; de médaille d'argent : MM. Bouyer Auguste, la Thélydière; Linyer Louis l'Élaudière; de médaille de bronze : Mme Laroche, Le Loroux.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. — Diplôme de médaille d'or : M. Meilleraie Pierre, Saint-Julien; de médaille d'argent : M. Bouyer Auguste Saint-Julien; de médaille de bronze : M. Meilleraie Jean-Marie, Saint-Julien.

LA CHAPPELLE-BASSE-MER. — Diplôme de médaille d'or : MM. Durassier Henri, Bretonnière Auguste, la Chapelle; de médaille de bronze : MM. Rouyer Paul, Maisonneuve Henri, la Chapelle.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Couillard Jean, Le Landreau.

Gros-plant

LE LOROUX-BOTTEUREAU. — Diplôme de médaille d'or : MM. Baquin Henri, Morille Prudent, Le Loroux; de médaille d'argent : MM. Bouteau Jean-Marie, Hervé Auguste, Le Loroux; de médaille de bronze : Mme veuve Renard-Boissain, Le Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'or : M. Léon Jarry-Richard, à Racap; de médaille d'argent : M. Huteau-Ripoche, Le Landreau.

SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES. — Diplôme de médaille d'or : M. Ribierre, à la Sénéchalrière.

BARBECHAT. — Diplôme de médaille d'argent : MM. Marchand Albert, à Barbechat; Huteau Jean, à Bel-Air.

Vins rouges

Gamay. — Diplôme de médaille d'argent : M. Emeriau Georges, la Chapelle-Basse-Mer.

Cabernet. — Diplôme de médaille d'argent : Mme veuve Toulhane, la Gaillard.

Gaillard. — Diplôme de médaille d'or : M. Mainguy Pierre, au Bossiron.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. François Saint-Maur, la Boissière; de médaille de bronze : M. Paqueron, à la Boissière.

Hybride Fournier. — Diplôme de médaille d'argent : M. Teinier Henri, Le Loroux.

Auxerrois. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

Baco. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

LE LANDREAU. — Diplôme de médaille d'argent : M. Morille Prudent, au Loroux.

On lit dans l'organe officiel de la Confédération générale des Vignerons du Midi, les appréciations suivantes sur la surproduction viticole :

Dans les quatre départements méridionaux, on n'a point planté exagérément, comme on l'écrivait trop souvent.

Les statistiques officielles démontrent que ce sont les petits récoltants de 1 à 400 hectares qui ont augmenté leur superficie plantée en vignes, tandis que les récoltants de 400 hectares et au-dessus ont plutôt diminué leur superficie.

La superficie plantée en vignes dans ces départements était de :

En 1907 : 428.125 hectares.

— 1914 : 425.040 —

— 1928 : 437.129 —

— 1933 : 477.407 —

— 1934 : 482.494 —

pour des récoltes de :

En 1907 : 30.547.000 hectolitres.

— 1914 : 29.366.000 —

— 1928 : 28.993.000 —

— 1933 : 23.930.000 —

— 1934 : 30.173.000 —

De ces chiffres, il résulte que, si dans la région méridionale, il y a eu, depuis 1907, et surtout depuis 1928, des augmentations de superficie plantées en vignes, les récoltes n'ont aucun lien direct avec les superficies.

Comme nous l'avons dit plus haut, il n'en est pas ainsi en Algérie.

Dans cette colonie, depuis 1928, il y a eu augmentation de superficie plantée en vignes et augmentation de production, surtout depuis 1928.

Voici des chiffres :

Superficie hectares Production hectolitres

1907..... 145.965 7.823.236

1914..... 147.728 10.317.710

1928..... 221.756 13.666.623

1933..... 373.905 16.730.956

1934..... 387.655 22.012.768

Par ces chiffres, nous pensons avoir ainsi démontré que le Midi n'a point exagéré ses plantations, et que la production de cette année, dans cette région, a été favorisée par la nature, comme partout ailleurs.

Ayant ainsi dégagé notre région méridionale des accusations portées contre elle, il nous sera bien permis de mettre en évidence la situation viticole des départements du Centre et de l'Ouest, c'est-à-dire de lui démontrer que les viticulteurs de ces départements ne sont point, en les circonstances actuelles, des innocents, comme le proclame M. Germain, sénateur de l'Indre-et-Loire.

Quelques chiffres préciseront notre affirmation.

Dans les quatre départements viticoles du Centre et de l'Ouest, qui compte parmi leurs sénateurs MM. Linyer et Germain, la superficie des vignes en production est passée de 1928 à 1934, de 183.598 hectares à 202.400 hectares en 1934, pour une récolte, en 1928, de 4.278.713 hectolitres contre 10.875.954 hectolitres en 1934.

Il est facile de rejeter les responsabilités sur les autres, mais encore faut-il être juste.

Nous reviendrons sur ce sujet, car il nous tient à cœur.

E. B.

D'autre part, dans « L'Action viticole de Narbonne », sous le titre :

« L'agitation viticole dans la vallée de la Loire », E. B. commente les protestations des vignerons de la vallée de la Loire dans les termes suivants :

Jusqu'ici les protestations ne portent guère que sur la question de la distillation obligatoire, mais nous n'ignorons pas que les populations de la vallée de la Loire sont également irritées par la question de l'impôt de répartition sur les terres et imposée de discriminer dans la déclaration de récolte avec appellation les vins d'hybrides et les vins de cru.

Comme leurs représentants au Parlement l'ont proclamé, les vignerons de la vallée de la Loire et du Centre prétendent n'être aucunement responsables de la surproduction et ils

se font assister par les rats.

Les rats assaillent vos Maisons

VOUS LES TUEREZ

VIRUS ROUGE

SANS DANGER AVEC

SEVEREZ DELIVRES

Pharm.-Drog. - Amp. 4,50 - Etabl. OLIVIER, Avignon

L'Opinion des Autres

On lit dans l'organe officiel de la Confédération générale des Vignerons du Midi, les appréciations suivantes sur la surproduction viticole :

Dans les quatre départements méridionaux, on n'a point planté exagérément, comme on l'écrivait trop souvent.

Les statistiques officielles démontrent que ce sont les petits récoltants de 1 à 400 hectares qui ont augmenté leur superficie plantée en vignes, tandis que les récoltants de 400 hectares et au-dessus ont plutôt diminué leur superficie.

La superficie plantée en vignes dans ces départements était de :

En 1907 : 428.125 hectares.

— 1914 : 425.040 —

— 1928 : 437.129 —

— 1933 : 477.407 —

— 1934 : 482.494 —

pour des récoltes de :

En 1907 : 30.547.000 hectolitres.

— 1914 : 29.366.000 —

— 1928 : 28.993.000 —

— 1933 : 23.930.000 —

— 1934 : 30.173.000 —

De ces chiffres, il résulte que, si dans la région méridionale, il y a eu, depuis 1907, et surtout depuis 1928, des augmentations de superficie plantées en vignes, les récoltes n'ont aucun lien direct avec les superficies.

Comme nous l'avons dit plus haut, il n'en est pas ainsi en Algérie.

Dans cette colonie, depuis 1928, il y a eu augmentation de superficie plantée en vignes et augmentation de production, surtout depuis 1928.

Voici des chiffres :

Superficie hectares Production hectolitres

1907..... 145.965 7.823.236

1914..... 147.728 10.317.710

1928..... 221.756 13.666.623

1933..... 373.905 16.730.956

1934..... 387.655 22.012.768

Par ces chiffres, nous pensons avoir ainsi démontré que le Midi n'a point exagéré ses plantations, et que la production de cette année, dans cette région, a été favorisée par la nature, comme partout ailleurs.

Ayant ainsi dégagé notre région méridionale des accusations portées contre elle, il nous sera bien permis de mettre en évidence la situation viticole des départements du Centre et de l'Ouest, c'est-à-dire de lui démontrer que les viticulteurs de ces départements ne sont point, en les circonstances actuelles, des innocents, comme le proclame M. Germain, sénateur de l'Indre-et-Loire.

Quelques chiffres préciseront notre affirmation.

Dans les quatre départements viticoles du Centre et de l'Ouest, qui compte parmi leurs sénateurs MM. Linyer et Germain, la superficie des vignes en production est passée de 1928 à 1934, de 183.598 hectares à 202.400 hectares en 1934, pour une récolte, en 1928, de 4.278.713 hectolitres contre 10.875.954 hectolitres en 1934.

Il est facile de rejeter les responsabilités sur les autres, mais encore faut-il être juste.

Nous reviendrons sur ce sujet, car il nous tient à cœur.

E. B.

D'autre part, dans « L'Action viticole de Narbonne », sous le titre :

« L'agitation viticole dans la vallée de la Loire », E. B. commente les protestations des vignerons de la vallée de la Loire dans les termes suivants :

Jusqu'ici les protestations ne portent guère que sur la question de la distillation obligatoire, mais nous n'ignorons pas que les populations de la vallée de la Loire sont également irritées par la question de l'impôt de répartition sur les terres et imposée de discriminer dans la déclaration de récolte avec appellation les vins d'hybrides et les vins de cru.

Comme leurs représentants au Parlement l'ont proclamé, les vignerons de la vallée de la Loire et du Centre prétendent n'être aucunement responsables de la surproduction et ils

se font assister par les rats.

Les rats assaillent vos Maisons

VOUS LES TUEREZ

VIRUS ROUGE

SANS DANGER AVEC

SEVEREZ DELIVRES

Pharm.-Drog. - Amp. 4,50 - Etabl. OLIVIER, Avignon

affirment que leur vignoble est en régression.

Ainsi que nous l'avons indiqué jeudi dernier, cela est absolument inexact.

Le secrétaire de la C.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 18 Février 1935

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Boeufs.....	2,734	2,640	5 50	4 50	3 40	6 30	3 30	2 47	1 70	3 90
Vaches.....	1,779	1,700	5 30	4 00	3 10	6 60	3 18	2 20	1 55	4 22
Taureaux.....	440	430	3 90	3 30	2 90	4 30	2 35	1 80	1 45	2 65
Veaux.....	1,831	1,760	9 40	7 70	6 50	10 60	5 65	4 38	3 57	6 30
Moutons.....	8,896	8,700	14 70	10 70	9 00	15 80	7 35	5 02	3 96	7 90
Porcs.....	1,939	1,939	5 72	5 00	3 58	6 28	4 00	3 50	2 50	4 40

Du Jeudi 21 Février 1935

Boeufs.....	1.474	1.350	5 40	4 40	3 30	6 20	3 25	2 42	1 65	3 85
Vaches.....	983	880	5 20	3 90	3 00	6 50	3 12	2 15	1 50	4 15
Taureaux.....	360	350	3 90	3 30	2 90	4 30	2 35	1 80	1 45	2 65
Veaux.....	1.514	1.400	9 20	7 50	6 30	10 40	5 52	4 27	3 45	6 25
Moutons.....	7.401	7.200	14 50	10 50	8 80	15 60	7 25	4 93	3 82	7 80
Porcs.....	1.328	1.328	5 72	5 00	3 62	6 28	4 00	3 50	2 60	4 40

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5,023. — Maine-et-Loire, 165; Sarthe, 155; Mayenne, 270; Loire-Inférieure, 70; Indre-et-Loire, 45; Deux-Sèvres, 100; Vienne, 500; Vendée, 310. VEAUX : 1,831. — Maine-et-Loire, 85; Sarthe, 305; Mayenne, 50; Loire-Inférieure, 35; Indre-et-Loire, 40. MOUTONS : 8,896. — Vienne, 140; étrangers, 100. PORCS : 1,939. — Maine-et-Loire, 215; Sarthe, 125; Mayenne, 15; Loire-Inférieure, 120; Indre-et-Loire, 10; Deux-Sèvres, 70.

Comité National de Réorganisation du Verger Français

Aux Arboriculteurs Français !

La culture fruitière est en danger ! Nos fruits ne se vendent plus ou se vendent difficilement ; deux causes :

1° Le manque de traitements et de soins à appliquer contre les maladies et insectes qui assaillent nos arbres ;

2° Le manque de standardisation ou de choix dans les variétés cultivées.

Dans le premier cas, nous commençons à traiter nos arbres ; il faut continuer et répandre les meilleures méthodes.

Dans le second cas, la Société Pomologique de France, fondée à Lyon en 1856, vient de dresser, à Angers, en septembre dernier, une liste de variétés de pommes Standard qu'il faut de suite répandre dans chaque département pour arriver à produire de beaux et bons fruits, qualités essentielles dans la lutte à engager contre le fruit étranger.

Le fruit étranger n'a que l'apparence, ne l'oublions pas ; notre fruit, grâce au climat et au sol de France, possède la qualité que nous avons dans le fruit étranger.

Comment arriver au double but : produire de beaux et bons fruits et vivre en cultivant nos arbres fruitiers !

Il faut regreffer les arbres des variétés inutiles par des variétés standard, et cela au plus vite en commençant, dès cette année, soit par un regreffeage total des arbres à variétés indésirables, soit par un regreffeage partiel échelonné sur cinq ou six années.

Pour ce regreffeage, il faut des rameaux sélectionnés des variétés standard reconnues bonnes pour chaque région. La Société Pomologique de France, aidée par la Station Viticole et Pomologique de Villefranche-sur-Saône, s'en chargeront.

A cet effet, ces deux organismes — dont le passé connu de tous est garant certain de l'avenir — vont organiser la récolte et la conservation de tous les rameaux greffons nécessaires, en opérant de la manière suivante :

La récolte des rameaux se fera dans les régions favorables et dans des vergers de parfait entretien pour éviter la propagation de maladies et d'insectes ; ces rameaux seront centralisés à Villefranche-sur-Saône et conservés jusqu'au printemps.

Dans chaque département, le directeur des Services Agricoles, présent à ce sujet, fera préparer un nombre de vergers, par commune ou par canton, en vue du regreffeage ; il distribuera à chaque cultivateur intéressé un opuscule spécial édité à cet effet et, fin mars, il recevra les greffons qu'il aura jugés nécessaires pour la création de ces vergers de premier stade, qui seront des vergers de démonstration et de propagation de greffons pour les voisins et les communes voisines les années suivantes.

Ces greffons seront traités de façon qu'ils produisent le maximum de rameaux.

Avant le greffage, il sera urgent de procéder au lessivage des arbres et, si possible, avant leur rabattage, pour détruire tous les parasites ; puis le rabattage sera fait suivant les directives données dans l'opuscule, qui sera édité à cet effet.

En pleine floraison, les plaies seront rafraîchies à la serpe, et les greffons seront posés ; les plaies seront enduites de mastic à greffer à chaud que le Comité recommande

particulièrement à cet effet. Les greffons et opuscules seront fournis gratuitement et à domicile par le Comité, ainsi que tous les frais de ce premier stade de rénovation des vergers de France, grâce aux subventions qu'il a reçues de l'A. F. E. A., du Comité Interprofessionnel pour l'organisation de la production et la consommation des fruits et légumes français, de la Confédération Nationale des Groupements Horticoles professionnels de France et de l'Union Nationale de l'Exportation des Fruits et Primeurs, qui ont bien voulu prélever les fonds nécessaires sur le budget de l'outillage national qui leur a été confié par le Gouvernement.

Les années suivantes, l'effort sera continué ; la Société Pomologique de France continuera sa propagande en faveur des meilleurs fruits, et la Station Viticole et Pomologique de Villefranche continuera à mettre au point, dans ses laboratoires, les meilleurs moyens de lutte contre les ennemis de nos vergers.

Et ces deux organismes, s'il y a des intérêts de l'arboriculture fruitière française dans cette lutte gigantesque qu'ils osent entreprendre aujourd'hui pour arriver à reconquérir le marché français et, ensuite, les marchés étrangers qui nous ont été pris depuis quelques années.

Toute demande de greffons de la liste standard devra être adressée à M. le Directeur des Services agricoles du département.

Fruits nationaux recommandés pour la France entière

Reinette du Canada ; Reiné des Reinettes ; Belle de Boskoop ; Reinette de Caux ; Reinette Grise de Saintonge ; Reinette Baumann ; De Jaune (Reinette du Mans) ; Rambour d'Hiver.

N. B. — Partout où Reinette du Canada est sujette au chancre, il y aura lieu de greffer Belle de Boskoop, très rustique et ne craignant pas les maladies du chancre et de la tavelure.

Pour détruire les TAUPES, un seul produit

"LA TAUPINASE DELBA"
Efficacité remarquable - Economie
Flacons 8 et 4 L. - Toutes Pharmacies

Chemin de Fer de l'Etat

Agriculteurs !

Un débouché important peut être immédiatement ouvert à votre production : par l'envoi de vos denrées en colis agricoles.

Le beurre, les œufs, le cidre, les volailles, les primeurs et presque toutes les denrées que vous produisez, peuvent être expédiées directement par vous au consommateur, en colis pesant jusqu'à 40 kilogrammes. Faites-vous connaître à ce consommateur en donnant au chef de gare de votre localité, votre nom, votre adresse et la nature des denrées que vous pouvez expédier.

Profitez-en pour demander les conditions très avantageuses du tarif des « Colis Agricoles » dans toutes les gares du Réseau de l'Etat.

Ne négligez pas non plus d'offrir vos produits et ce mode pratique d'expédition à toutes les personnes que vous connaissez dans les grandes villes.

MÉRITE AGRICOLE

PROMOTION DE JANVIER 1935

Par décret en date du 9 février 1935 et par arrêté en date du même jour, la décoration du Mérite Agricole a été conférée aux personnes ci-dessous, pour notre département de la Loire-Inférieure :

Au grade d'Officier

MM. Braud Jean-Baptiste, horticulteur à Nantes ; Chauvet Joseph, propriétaire à Pont-Saint-Martin ; Clouet Louis, éleveur à Prinquiau ; Pasqué Eugène, professeur d'agriculture à Nantes.

Au grade de Chevalier

Mme Bachelier, née Guillon, cultivatrice à Bouaye ; MM. Bertheux Lucien, viticulteur au Pellerin ; Châtellier Pierre, jardinier à Missillac ; Chauvet Julien, cultivateur à Saint-Hilaire-de-Chalons ; Cottineau Jean-Marie, cultivateur à Teillé ; Faivre Roland, à Nantes ; Griaud Gustave, cultivateur à Saint-Nazaire ; Jubier Jean-Marie, retraité des Eaux et Forêts à Blain ; Leparoux Prosper, cultivateur à Saffré ; Mme Le Tilly Agathe, agricultrice à Assérac ; M. Masson Auguste, agricultrice au Croisic ; Mazureau Jean, ouvrier horticulteur à Nantes ; Pichaud Henri, horticulteur à Vertou ; Pineau Jules, éleveur à Nantes ; Rétif Henri, cultivateur à Erbray ; Riat Pierre, cultivateur à Nort-sur-Erdre ; Robin Francis, cultivateur à Anetz ; Mme veuve Rouaud, née Vaillant Louise, horticulteur à Saint-Nazaire ; MM. Ruffet Pierre, cultivateur à Oudon ; Taillandier François, cultivateur à Massérac.



Fumure de Printemps du Blé

Tous les ans, nous rappelons à cette époque de l'année qu'il ne suffit pas d'apporter au blé l'azote qui lui est souvent indispensable pour partir vigoureusement au début du printemps, mais qu'il est toujours nécessaire, lorsqu'il n'y a pas eu d'apport de potasse à l'automne, ce qui a été le cas très général cette année, de compléter la fumure azotée par une fumure potassique qui a pour but d'assurer la santé générale de la plante, de donner de la rigidité à la paille et de permettre une bonne maturation (grain lourd, poids spécifique élevé).

Le plus simple est d'épandre, en mélange avec l'engrais azoté, 150 à 200 kilos de chlorure de potassium à l'hectare. Cet apport d'engrais doit avoir lieu le plus tôt possible, fin février ou début mars.

L'opération est, avec certitude, économiquement intéressante, même au prix actuel du blé.

L'Office Agricole départemental de Maine-et-Loire, sous l'intelligente et active direction de M. Métyer, directeur des Services Agricoles de ce département, a multiplié dans tous les cantons du Maine-et-Loire, de 1928 à 1932, des essais de chlorure de potassium à la dose de 200 kilos à l'hectare sur blé d'automne. Il a été fait, au cours de cette période, 260 expériences. Les excédents de rendement ont été parfois jusqu'à 8 quintaux à l'hectare et la moyenne d'augmentation de rendement pour ces 260 expériences est de près de 4 quintaux à l'hectare.

Or, deux sacs de chlorure entraînent aujourd'hui une dépense de l'ordre de 150 à 160 francs, et quatre quintaux de blé, même en ne le comptant qu'à 70 francs, représentent une valeur de 280 francs.

Est-il permis, en temps de crise, de négliger un pareil bénéfice.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

L'alimentation en Eau de la Capitale

La revue « Le Sourcier », relatant une conférence d'un sourcier très célèbre, M. l'abbé Mermet, écrit : « L'abbé Mermet nous dit avoir découvert en banlieue, à moins de 30 kilomètres de Paris et à quelque 800 mètres de profondeur, une source excellente donnant un million de litres à la minute. »

Avant de dépenser des centaines de millions pour l'adduction des eaux des valls de Loire, ne conviendrait-il pas de vérifier ce fait ? Si M. l'abbé Mermet ne s'était pas trompé, les riverains des valls de Loire en seraient satisfaits et les Parisiens aussi, qui renonceraient volontiers à l'eau de Seine agrémentée d'eau de Javel, pour de la bonne eau potable.

en année sèche... comme en année humide

LES AMMONITRATES RAPPORTENT TOUJOURS

Vœux émis au Congrès des Engrais

Un Congrès des engrais s'est tenu les 24 et 25 janvier, pendant le Salon de la Machine agricole.

Parmi les vœux émis, signalons celui relatif à une politique des engrais conforme aux intérêts agricoles et que nous indiquons ci-après :

ENGRAIS AZOTÉS

1° Que les tonnages azotés à importer soient fixés en temps opportun pour que toutes dispositions conformes aux intérêts de l'agriculture française puissent être prises et pour permettre d'exiger des importateurs que les transports maritimes soient effectués sous pavillon français ;

2° Que la représentation de l'agriculture, et notamment des Associations agricoles au Conseil d'administration de l'Office National industriel de l'Azote soit augmentée ;

3° Qu'une liaison constante soit établie entre les membres agricoles du Conseil d'administration de l'Office National industriel de l'Azote et les membres agricoles de la Commission de l'Azote ;

4° Que l'Office National industriel de l'Azote soit écarté de tout consortium, qu'il soit rattaché au Ministère de l'Agriculture, que ses facultés de fabrication ne soient plus restreintes et que soit envisagée une entente de sa part avec les Associations agricoles qui, par priorité, auraient à écouler partie de sa production.

ENGRAIS PHOSPHATÉS

1° Que la Commission des engrais, dont la création au Ministère de l'Agriculture, sous l'égide du Gouvernement, des scories de déphosphoration ;

2° Que des représentants agricoles soient appelés à siéger à la Commission de contingentement des engrais phosphatés et potassiques, fonctionnant au Ministère des Travaux publics ;

3° Que pour les tonnages de superphosphates susceptibles d'être importés, la préférence soit accordée aux Associations agricoles.

ENGRAIS POTASSIQUES

1° Que le nombre des délégués de l'agriculture et plus particulièrement celui des délégués des groupements agricoles répartiteurs d'engrais potassiques, prévu dans le Conseil d'administration et dans le comptoir de vente du futur organisme de gestion des mines domaniales de potasse d'Alsace, soit augmenté ;

2° Que les règlements relatifs à l'application de la loi tendant à l'établissement du régime définitif des Mines de potasse d'Alsace, soient contrainte par le Ministère de l'Agriculture ;

3° Que les agriculteurs français ne fassent pas les frais des exportations des engrais potassiques et que la lutte des prix à l'étranger n'ait pas de répercussion sur les prix à l'intérieur.

DIVERS

1° Que le Ministère de l'Agriculture envisage la possibilité de transformer :

a) La Commission des Engrais azotés en Commission des engrais à trois sections (engrais azotés, engrais phosphatés, engrais potassiques) ;

b) Le Comité agricole de la Commission des engrais azotés en Comité agricole des engrais.

Etant entendu que la Commission sera habilitée à intervenir dans la préparation des accords commerciaux relatifs aux engrais.

2° Que soit envisagée la révision ou la dénonciation des accords passés avec les pays étrangers pour importations éventuelles d'engrais, la France devant, en l'occurrence, tendre à jouir de sa liberté entière ;

3° Qu'il ne soit plus admis que des monopoles de fait considérés comme néfastes aux intérêts agricoles, puissent fonctionner en matière de fournitures d'engrais ;

4° Qu'une baisse de prix des engrais, proportionnée à la baisse du prix des produits agricoles, et notamment du blé, soit réalisée aussi prochainement que possible.

Lorsque l'argent manque il faut savoir l'utiliser ; en employant l'engrais PHOSAMO l'agriculteur sait que ses cultures profiteront largement de l'argent dépensé ; c'est la raison pour laquelle de plus en plus le PHOSAMO est l'engrais préféré des cultivateurs avisés.

La mévente du Blé

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE RECOMMANDE VIVEMENT DE REDUIRE LES EMBLAYURES

M. Cassez, ministre de l'Agriculture, vient d'adresser aux directeurs des Services agricoles la circulaire suivante :

« Le Gouvernement poursuit actuellement avec la plus grande vigueur la réduction des stocks excédentaires de blé par tous les moyens mis à sa disposition : constitution du stock de sécurité, dénaturation et exportation. Il est permis d'espérer que la situation du marché du blé sera assainie avant l'ouverture de la prochaine campagne.

« Mais les efforts entrepris demeurent vains si les excédents devaient réapparaître dans un avenir rapproché. Aussi importe-t-il de tout mettre en œuvre pour ajuster la production aux besoins de la consommation. C'est pourquoi, à l'époque où doivent commencer les ensemencements de blés de printemps, je vous demande d'entreprendre une propagande active pour faire comprendre aux agriculteurs qu'ils ont le plus grand intérêt à réduire ces emblavures. Vous indiquerez les cultures de remplacement possibles, compte tenu des conditions agronomiques et économiques de votre département.

« A ce sujet, je vous signale notamment que notre pays importe des quantités importantes de légumes secs (pois, haricots, lentilles) dont il serait intéressant d'augmenter la production dans la métropole. »

efficaces pratiques concentrés

LES ENGRAIS



conviennent à tous les sols répondent aux besoins de toutes les cultures

Désherbant agricole

Nous pouvons fournir à nos adhérents un désherbant agricole magnésien, pour la destruction des mauvaises herbes dans les céréales. Son action s'étend aux espèces les plus résistantes, comme l'avoine à cha-pelets et diverses autres plantes à rhizomes ou à bulbes.

Ce nouveau produit n'est toxique ni pour l'homme, ni pour les animaux. Sa manipulation n'offre aucun danger et il n'est corrosif ni pour les vêtements, ni pour le matériel. Il ne décalcifie pas la terre ; son magasinage est facile, il n'y a aucun emballage à retourner ; sa conservation est pratiquement indéfinie. C'est un produit solide, concentré, qui s'emploie à la dose de 6 à 9 kilos à l'hectare. On fait dissoudre cette quantité dans 1.000 à 1.200 litres d'eau, que l'on épand en pulvérisation sur un hectare, avec les appareils ordinairement employés pour cet usage.

Ne traiter que par temps humide et terre mouillée, condition indispensable de réussite.

Le prix de vente de ce désherbant agricole magnésien est de 450 francs les 100 kilos, départ usine, ou de 112 fr. 50 le tonnelet de 25 kilos, départ, emballage perdu. On ne livre pas de quantités inférieures à 25 kilos. Le coût de l'ingrédient pour traiter un hectare oscille donc entre 28 et 40 francs. L'opération mérite d'être tentée, comparativement avec les autres produits déjà utilisés dans la lutte contre les mauvaises herbes, qu'on ne saurait trop s'acharner à détruire.

Pourquoi des milliers de Cultivateurs emploient-ils régulièrement L'HUMIGONE

L'Engrais organique fameux ?

C'EST PARCE QU'ILS Y TROUVENT leur intérêt

Depuis 3 ans, malgré une crise sans précédent, le tonnage d'HUMIGONE a augmenté de 400 pour cent. — CONCLUEZ.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

114. — VIGNOBLES et PEPI-NIERES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8916, 11803 ; Coudere 13 ; Bertille-Seyve 2840 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

131. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

144. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées ; boutures et plants racinés ; plants extra.

Hybrides blancs : Seibel n° 880, 4986, 6468 ; Baco 22 A.

Hybrides rouges : Seibel n° 4643, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2. Très beaux plants greffés bien soudés et racinés, greffons sélectionnés, greffe anglaise, à la main, sur 3309 ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Seibel 5455. Authenticité garantie. S'adresser à Allard Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.). Prix-courant franco sur demande.

146. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard. Greffons sélectionnés. Hybrides n° 4986, blanc ; 4643 roi des Noirs ; 5455 rouge ; Baco rouge n° 1 ; Baco blanc 8745 ; Bertyllo-Sève 450 ; Noah et Othello. — Souscription aux plants greffés et racinés pour l'automne 1935, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Meneux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer, 36 ans d'expérience en plants de vigne.

148. — A vendre PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs racinés, en plants extras :

Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5409, 6468.

Baco 22 A, Bertille-Seyve 450, Gaillard 157.

Rouges : Seibel 4643 (le Roi des Noirs), 5163, 5437, 5455, 5487, 6905, 8745 ; Baco n° 1, Bertille-Seyve 2862, Gaillard 2.

Greffes extras sur 3309 : Muscadet, Colombard.

Hybrides nouveaux : Rouges : Seibel 7053, 8745 8916.

Blanc : Seibel 10173. Prix-courant franco.

Authenticité garantie sur facture. S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

153. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire) offrent PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Gros-Plant, Pinot, Colombard, etc... ; plants extra et hybrides racinés et greffés 4986, 4043, 5409, 0468, 7053, Baco, Bertille-Seyve, Othello, etc., à de bonnes conditions.

10 Pommiers, tiges 2 mètres, 10 à 12 cm, de tour, 120 fr. ; 8 à 10 cm, de tour, 90 fr. Poiriers basse tige variés, 40 fr. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

160. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse Hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert-Morice, à Sainte-Luce (Loire-Inférieure).

171. — A vendre : PLANTS DE VIGNES greffés et racinés des meilleures variétés du Centre et de l'Ouest : Seibel 5455, 4643, 4986, 880 ; Baco n° 1, etc... Poteaux ardoises toutes dimensions pour vignes sur fil de fer ; grappes potagères et arbres fruitiers, tout en choix extra. Prix-courant franco sur demande.

F. Chesneau, horticulteur, La Bernerie.

9. — Les Pépinières « Perrault-Leclerc et Clément », Montrevault (M.-et-Loire) offrent tous PLANTS DE VIGNE, greffés et directs. Prix-courant sur demande. Authenticité garantie. Maison de confiance, la plus ancienne de la région (fondée en 1810).

12. — A vendre PORCELETS sevrés, castrés, de 10 à 30 kilos, race anglaise très rustique, très vigoureux, s'engraissant rapidement. S'adresser : Elevage de la Juhennais, Saint-Etienne-de-Montluc, Téléphone n° 49.

15. — A vendre PLANTS DE VIGNES, greffés et soudés : Muscadet, Gros-Plant et Pinots ; Greffons sélectionnés ; Hybrides producteurs directs blancs et rouges des meilleures variétés. Authenticité garantie. 50 francs de remise par mille à ceux qui se recommanderont du Syndicat. S'adresser à Plassier Louis, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

Où, mes pauvres parents avaient été victimes d'un fatal concours de circonstances ; ma mère malade n'avait pu s'opposer au départ de mon père et celui-ci, justement inquiet du silence qu'elle gardait n'avait pas cru à la réalité de cette maladie intestinale. Comme le bonheur ou le malheur des gens tient vraiment à peu de choses ! Un peu moins d'orgueil chez mon père, une garde malade moins inflexible auprès de ma mère, et tous deux eussent vécu heureux l'un près de l'autre !

Enfin, tout cela était le passé ; il me restait à réaliser un présent plus riant. — Mère, je vais vous remettre le petit carnet dont je viens de vous parler. Je n'ai pas voulu vous le confier plus tôt car je craignais d'éveiller en vous de trop cruels souvenirs. Avec la certitude que mon père est vivant et que nous le reverrons bientôt,

vous pourrez le lire sans trop de chagrin. Je montai rapidement à ma chambre et cherchai le petit livre confidentiel de mon père. Ma mère le prit avec une réelle émotion. — Je le reconnais, murmura-t-elle. Il le portait toujours sur lui dans la poche intérieure de son veston. Des larmes obscurcissaient ses yeux quand elle posait religieusement ses lèvres sur la petite couverture de maroquin. Mais une curiosité toute naturelle lui vint : — Comment est-il en possession de ce carnet ? Qui te l'a remis ?

Une nouvelle rougeur empourpra mon front. Cette fois, je ne pouvais, sans mentir, esquisser la réponse. Force me fut donc de dire la vérité ; au surplus, cela ne pouvait éveiller chez elle le nom d'emprunt de mon père fut jeté dans la conversation.

— Je tiens ce carnet de monsieur Spinder qui l'a trouvé dans un meuble, à la Chataigneraie. — De monsieur Spinder ? répéta ma mère dont le visage se colora à son tour. Il l'a lu, sans doute ? — Je le crois. — Comment te l'a-t-il remis ? Qu'est-ce qu'il t'a dit ? — Ma foi, mère, il me l'a donné avec quelques autres objets trouvés là-bas... deux miniatures anciennes, entre autres... et il m'a dit... il m'a dit que ces objets m'appartenaient certainement plus qu'à lui. — Mais plus particulièrement au sujet du carnet ?

— Ah, oui, le carnet ?... Je me souviens ! Il m'a fait remarquer que sous la brève des phrases, on voyait que mon père aimait passionnément les siens... Il m'a dit aussi que... — Que ? — Que c'était une réponse à bien des choses passées. — Ah ! fit ma mère un peu interloquée. Il t'a dit ça ! — Oui, répondis-je doucement. Je crois que monsieur Spinder en me remettant ce carnet, souhaitait qu'il arrivât jusqu'à vous... — Mais pour quelles raisons ? dit-elle étonnée.

— Il supposait peut-être que... que ces notes contenaient des preuves qui... qui vous éclaireraient sur certains faits... sur des choses qui ont motivé, autrefois, un désaccord entre mon père et vous. — Vraiment ! Tu crois que ce monsieur Spinder éprouve le besoin de s'occuper des événements qui ont bouleversé, jadis, mon existence !

Tout l'orgueil de ma mère se réveillait dans son exclamation. Je compris trop tard que de telles réflexions ne pouvaient qu'éveiller sa susceptibilité féminine.

— Oh, mère, je ne sais pas ! Je ne fais qu'une supposition ! m'écriai-je chaleureusement. Le châtellain est un homme incapable de commettre une indiscrétion... Si vous saviez avec quel doigt, quelle délicatesse, il a toujours parlé de ces choses. Je vous assure, ce monsieur est si bon, si

comme il faut, que je serais désolée d'avoir pu lui nuire dans votre esprit par une interprétation maladroite de ses paroles. — C'est bon ! fit-elle radoucie. Je verrai ce livre et jugerai ensuite... Je compris que toute insistance serait superflue en ce moment et je me disposai à prendre congé d'elle pour la nuit. J'allai lui présenter mon front à baiser comme je le fais chaque soir distraitement elle me donna cette habituelle caresse. — Mère, n'êtes-vous pas contente ? murmurai-je de lui voir un regard si soucieux. Aujourd'hui, j'ai la certitude de ne pas être orpheline, ne devons-nous pas nous réjouir ?

Le visage de ma mère s'éclaira subitement. — Oui, tu as raison ! mon mari vit, tout le reste ne compte plus.

Et, longuement, nous nous étreignîmes.

20 Juillet. — On devine que je fus longtemps, hier soir, à me retourner dans mon lit, sans pouvoir trouver le sommeil. Je me réveillai donc, ce matin, assez tard et il était déjà près de dix heures quand j'allai souhaiter le bonjour matinal à ma mère. Je la trouvai dans sa chambre, en train de revêtir une élégante toilette de visite. D'un coup d'oeil surpris, je remarquai les dessous de dentelles, la chévière coquettement arrangée, le visage souriant et rajeuni. Mais je ne pus m'empêcher sur cette métamorphose. Ma mère me désigna un siège dans un coin de la chambre.

— Assieds-toi là et pendant que je vais achever de m'habiller, tu me fourniras quelques renseignements.

Les questions qu'elle allait me poser devaient encore augmenter mon étonnement. — Parle-moi de ce monsieur Spinder ? Comment est-il cet homme ?

— Il est grand et maigre, répondis-je subitement embarrassée. — Ses cheveux ? insista-t-elle.

— Blonds.

— Sa moustache ?

— Oh, une grande barbe... de longs favoris roux, plutôt.

— Et ses yeux ?

— Ils sont bleus... mais il porte des lunettes noires.

— As-tu jamais entendu dire qu'il ait voyagé en Afrique ?

— Il a beaucoup exploré cette contrée, je crois.

— Il t'en a parlé ?

— Non... ou plutôt, il m'a dit avoir remonté aux sources du Nil avec monsieur de Rouvalois.

— Il a fait ce voyage vers la même époque que d'après les notes du colonel, ton père lui-même effectuait pareil trajet.

Pour toute réponse, prudemment, j'eus un geste vague, mais je me demandai qui est-ce qui avait bien pu renseigner ma mère si admirablement.

Et elle, un petit sourire heureux au coin des lèvres, continuait de me poser des questions de plus en plus inattendues.

— Monsieur de Rouvalois n'est-il pas le fils d'un général ?

— Oui, mère.

— Et ne m'as-tu pas dit hier que ton

— Et ne m'as-tu pas dit hier que ton père était allé à Marseille au-devant d'un ami ?

— En effet.

— C'était le père de cet ami qui par lettre, avait renseigné si bien le colonel.

— Oui.

— Tu m'as affirmé avoir vu la lettre ?

— Je l'ai lue effectivement.

— Elle était signée d'un général, je crois ?

— Oui, mère.

— Tu as l'air foudroyée, ma pauvre Solange ! Allons, ne prends pas cette mine déconfite : je ne te demanderai pas si ce général ne portait pas le même nom que certain jeune monsieur de ma connaissance.

— Mais comment savez-vous, mère...

— Que Maurice de Rouvalois est le fils d'un général en retraite ? Tout simplement parce qu'il me l'a dit lui-même. Nous avons causé longuement, tous les deux, l'autre jour... il avait à cœur de m'apprendre qu'il était de bonne famille. Je l'ignore donc plus rien quant à ses origines. Mais laissons ceci de côté, cette question est secondaire. Je suis seulement étonnée que tu n'aies pas fait toi-même toutes ces remarques-là... surtout après les annotations, au crayon, ajoutées récemment sur le petit carnet que tu m'as remis, hier soir.

(A suivre)

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves.....	45 »
Riz Saigon n° 1.....	très variable
Arizures de Riz.....	62 »
Issues de Riz.....	50 »
Farine de Manioc.....	53 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. dépeint.....	63 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante.....	70 »
qualité extra-blanche.....	75 »
Farine « Kystel ».....	165 »
Farine lactée T. T.....	175 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau amélioré Cheteline.....	79 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provençale « Sucraff » N° 1..... 67 »
— « Sucraff » N° 2..... 65 »

ALIMENTATION DES BEUFES VACHES ET VEAUX

Optima lait :	
cordons vert.....	logé 75 »
cordons rouge.....	logé 88 »
Optima veaux d'élevage :	
cordons vert.....	logé 75 »
cordons rouge.....	logé 88 »
Optima engraissement :	
pour beufs.....	logé 84 »
urine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil.....	11 »

Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse, logé	80 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine, tourte), logé	84 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs.....	80 »
Optima pour porcelets et truies.....	100 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Aliments mélassés

Mélasse Say.....	69 »
Son mélassé Say.....	66 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons.....	140 »
Granulé condensé.....	105 »
Grande Pondeuse.....	110 »
Farine de viande.....	140 »
Poudre d'os verts.....	90 »
Coquilles huitres broyées.....	60 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses.....	107 »
N° 2 pour sujets en croissance.....	115 »
N° 3 bis, pour poussins.....	115 »
N° 4 ter, pour poussins.....	115 »
N° 5, pour poules en mue.....	115 »
Coquilles d'huîtres, non log.	61 »
Boulettes « LAPOX », non log.	95 »
Farine de viande, non logée.	165 »

par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2.50 non reprises.

Savons

Croix d'Or.....	240 »
G. H. B.....	215 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français.....	122 »
Sulfate de cuivre anglais.....	125 »

Par quantités de 500 kilos et plus, nous consulter, ferons des prix spéciaux.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, ceintures cuivre tous les mètres, 1^{er} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras.....	11 20
Lin et Jute : vert gras.....	12 25
Lin : vert gras.....	13 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit.....	14 65
— N° 2 vert gras ou cachou enduit.....	15 70
— N° 3 vert gras.....	18 85
Coton : A vert gras.....	13 60
— B vert gras.....	15 50
— C vert gras.....	16 50
— D vert gras.....	18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 21 février.
Farine de froment..... 135
Blé libre nouveau..... 74/75
Avoines grises ou noires..... 49
Avoines bigarrées..... 46
Sarrasin Bretagne..... 58
Orge indigène (d'été)..... 17
Son bonne fabrication, région..... 36

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 15 février

VEAUX : 546. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 4 à 5 fr. (tous les kilos payables).

BOEUF : 10. — Le demi-kilo : Devant : 1^{re} qualité, 2 à 2.50 ; 2^e qual., 1 fr. à 1.75 ; 3^e qual., 0.50 à 0.75.

Derrière : 1^{re} qualité, 3 fr. à 3.75 ; 2^e qual., 1.75 à 2.25 ; 3^e qual., 0.75 à 1.25.

MOUTONS : 222. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 7 à 8 fr. ; 2^e qual., 5 à 6.

AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 546. — Moyenne, 2.50 à 3.75.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 20 février.

Artichauts, les 12, 15 fr. — Bette-raves, les 12, 5 fr. — Carottes, le paquet, 6 fr. 40. — Céleri rave, les six, 3 fr. 50.

— Céleri blanc, les six, 4 fr. — Choux-pommes, les six, 6 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 7 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Escaroles, les 12, 1 fr. 50. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 20, 4 fr. — Maché, le kilo, 1 fr. — Navets, la boîte, 0 fr. 75. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo, 2 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 70. — Pommes, le litre, 1 fr. 50. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. 50. — Poireaux, la boîte, 3 fr. 50. — Radis, les 12, 5 fr. — Salafis, le paquet, 1 fr. 25. — Scorsonères, le paquet, 1 fr. 25. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 20 février.

POMMES-DE TERRE

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Parisienne du Loiret, 50 (nominal) ; Royale d'Orléans, 50 ; Etoile du Nord du Loiret, 45 ; Berselting Nord, 50 à 53 ; Gravis (en cal-turo), 35 ; Sarthe, 44 ; Loiret, 45 ; Oise, 46 ; Jaune ronde de Bretagne, 19 ; Alsace 26 ; Loiret, 22 ; Sarthe, 20 ; Jute Centre, 25 ; Rosa Meurthe-et-Moselle, 54 ; Maine, 44 à 45 ; Meuse, 50 à 51 ; Ardennes, 52 ; Aube, 52 ; Loiret, 45 ; Alsace 26 ; Sarthe, 35 ; Morbihan, 46 ; Côtes-du-Nord, 40 ; Loire-et-Cher, 45 ; Saucisse

rouge de Bretagne, grosses tréces, de 36 à 40 ; toutes venantes, 30 ; Loiret, 54 à 55 ; Poitou, 42 ; Maine-et-Loire, 40 ; Crouse, 38 ; Early Sarthe, 48 ; Poitou, 50 ; Fin de siècle Bretagne, 39 ; Alsace, 26 à 28 ; Hollande de Bretagne, 27 ; Chardonne, 14 ; Industrie Alsace, 25 ; Beauvais Aveyron, 20 ; Sarthe, 16 à 17 ; Fleuret de Bretagne, 30 ; Yonne, 30 ; Marché 16 ; Wolfmann Seine-et-Oise, 20 ; Royal Kidney, Loiret et Maine, 40.

CAROTTES ET NAVETS. — Marché sans intérêt.

OIGNONS. — On cote aux 100 kilos, wagon départ, marchandise logée : Auxonne, 52 à 53 ; Poitou, 58 à 60 ; La Fère, 55 ; Verberie, 55 ; Mazé, 55 ; Toulouse, 50 ; Agen, 35.

LEGUMES SECS

Paris, le 20 février.

On cote aux 100 kilos, logés départ : Lingots Nord, 300 ; Vendée, 285 ; Landes, Pyrénées, 225. Flageolet Nord, 245 ; Gocot Landes, 215. Plats Midi nature, 215 ; gros, 215 ; extra, 215. Chervier Aramon Dourdan extra, 460-480 ; ordinaires, 440-450. Lentilles vertes du Puy, 325. Pois ronds Nord, 155 ; décoratives, 225 ; cassées, 215 ; n° 1, 195 ; n° 2, 170. Féveroles Est, 85 à 90 départ.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 14.50 à 16 ; d'avoine, 14 à 15 ; orges ou escourgeons, 13.50 ; Poin, 29 à 30 ; Luzerne, 21 à 23 ; Trèfle, 29 à 30.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1,000 kilos :

Paille de blé récolte 1934 : pressée..... 250/260

boîtes..... 220

Foin nouveau, les 500 kilos..... 160 à 190

suivant région et qualité.

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 275 à 325

Gros-Plant 1934..... 120 à 170

Sarthe 1934..... 110 à 150

Noah 1934..... 90 à 110

ATTENTION !

N'attendez pas la dernière minute pour commander au Syndicat :

vos FAUCHEUSES

vos RATEAUX

vos FANEUSES

ou vos MOISSONNEUSES-LIEUSES

STELLA

La plus connue

La plus appréciée

Catalogues - Renseignements

Liste des Représentants

Fonteneau, Fabricant

21, Chaussée de la Madeleine, NANTES

En vente chez tous les AGENTS de la marque STELLA

PÉPINIÈRES J. BECIGNEUL

48, Rue des Hauts-Pavés - NANTES

Téléphone 110-74

Tous ARBRES et ARBUSTES

Catalogue franco sur demande

PLANTS DE VIGNE

Muscadet greffé sélectionné

CHAUDROIS, viticulteur, VERTOU (L.-I.)

Increvable BAUDOU

Modèle 1934 garanti - Souplesse incomparable

En vente chez votre garagiste

Renseignements et Réclamations :

BAUDOU, LES SOUS-LOIS (Gironde)

Tout acheteur participe à la Loterie Nationale

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Beufs. — 1^{re} catégorie, 5 à 10 fr. ; 2^e caté., 2 à 2 fr. 50 ; 3^e caté., 1 à 1 fr. 50.

Veaux. — 1^{re} catégorie, 5 fr. à 9 fr. ; 2^e caté., 4 fr. 50 ; 3^e caté., 3 fr. 50.

Mouton. — 1^{re} catégorie, 9 fr. ; 2^e caté., 7 fr. 50 à 8 fr. ; 3^e caté., 3 fr. 50.

Beurre. — 3 fr. 50 à 6 fr.

Lapins. — La douzaine, 5 fr. à 5 fr. 50.

Poulets. — 6 fr. à 6 fr. 50.

ANCIENS

Poulets, le demi-kilo, 4.25 à 4.75 ; oies, 3.25 ; pigeons, la couple, 8-10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2.50 à 2.75 ; œufs, la douzaine, 4.25 à 4.50 ; beurre, le demi-kilo, 5.50 à 6 fr. ; veaux, le kilo, 4.50 ; porcs, 3.50 à 3.75 ; porcs de lait, 80-120 fr.